

PLAN DE COURS

HIS4597-30

Numéro du cours

HISTOIRE CULTURELLE DU QUÉBEC

Titre du cours

É-2021

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

FOUGÈRES, DANY

Nom et prénom

8217

Poste

fougeres.dany@uqam.ca

Courriel

A-6320

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Les heures du bureau virtuel seront les jeudis en après-midi (13h à 15h) sur la plateforme zoom. Le professeur pourra également tenir des rencontres individuelles à d'autres moments, à la suite d'une prise de rendez-vous par l'étudiante, l'étudiant. Outre pour des raisons d'urgences, le retour aux courriels reçus dans la semaine se fera aussi les vendredis.

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|---|--|----|
| 1 | Description du cours..... | 2 |
| 2 | Place du cours dans le programme - Objectif du cours | 2 |
| 3 | Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage | 2 |
| | 3.1 Formules pédagogiques | 2 |
| 4 | Sommaire des évaluations - Pondération | 3 |
| 5 | Calendrier du cours..... | 4 |
| 6 | Modalités du cours | 5 |
| | 6.1 Modalités de participation au cours | 5 |
| | 6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation | 5 |
| | 6.3 Modalités de remise des travaux | 5 |
| | 6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens..... | 5 |
| | 6.5 Modalités d'évaluation de la langue..... | 5 |
| | 6.6 Modalités d'évaluation des enseignements | 5 |
| 7 | Bibliographie - Médiagraphie..... | 6 |
| | 7.1 Documentation obligatoire | 6 |
| | 7.2 Documentation complémentaire | 6 |
| 8 | Références..... | 8 |
| | 8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat | 8 |
| | 8.2 Document et Informations additionnelles..... | 9 |
| | 8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire..... | 10 |
| | 8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement..... | 11 |
| | 8.5 Compétences..... | 12 |

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours aborde l'histoire des pratiques culturelles propres à différents groupes sociaux dans le contexte québécois des XIX^e et XX^e siècles. Le cours aborde la question des sources et des méthodologies propres à l'histoire culturelle et propose une réflexion sur le concept de culture, en mettant à profit l'apport de diverses disciplines. Parmi les thèmes abordés : la culture savante (musique, théâtre, art, littérature); la culture de masse; la culture du quotidien; les institutions culturelles; l'influence des Églises et de l'État

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours est offert à des étudiantes et étudiants qui, en majorité, sont inscrits au programme de baccalauréat en histoire. Il s'agit d'un cours optionnel que l'on peut choisir après la première année. Il s'adresse aussi aux étudiantes et étudiants du BES en guise de cours optionnel de 4^e année. Ce cours est aussi offert aux départements des autres facultés de l'UQAM.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours suivra une démarche chrono-thématique, en ce sens qu'il se déroulera dans une perspective d'apprentissage chronologique, cela avec des arrêts réguliers sur des thématiques spécifiques. Des thématiques particulières -intemporelles- seront donc régulièrement abordées. Ce cours interroge les concepts d'histoire culturelle, de vie culturelle, de milieu culturel, de champ culturel, de politique culturelle, etc. Parce que l'histoire est la quête du temps, nous porterons attention -s'il y a- aux changements culturels, au décollages culturels, aux transferts culturels, aux innovations culturelles, etc. Enfin, lorsque l'on étudie l'histoire culturelle on en vient aussi à questionner tant la production culturelle que sa diffusion et sa réception, et tel « le fil d'Ariane », apparaît la dimension identitaire.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

La forme du cours à distance, mode synchrone (en direct) est celle privilégiée. Le lien internet (URL) pour chaque séance Zoom sera indiqué dans Moodle (<http://www.moodle.uqam.ca/>) à la séance prévue à l'horaire. Il sera important de se connecter à Zoom au moins 10 minutes avant le début de la séance afin de pouvoir remédier à toutes difficultés techniques (test de son, mise à jour, etc.) qui pourraient se présenter.

Le mode de participation des étudiantes et étudiants lors des séances (questions/commentaires/interventions en direct, forum de discussion) sera expliqué lors de la première séance de la session. Des documents d'archives seront distribués/proposés afin de mieux s'imprégner de l'« air du temps ». Des extraits de documentaires et/ou d'œuvres de fiction seront visionnés. L'étudiante, l'étudiant, trouvera sur Moodle les documents ou les liens nécessaires pour ses apprentissages, dont le Powerpoint associé à chaque séance. Des conférencières et conférenciers seront invités en classe.

NOM DE L'EXERCICE :

Activités 1 à 6 : Texte Commentaire/réflexion critique sur un thème/élément vu en cours

A) Objectif

Évaluer la capacité de synthèse de l'étudiante, l'étudiant, spécifiquement en lien avec un thème abordé en cours.

B) Démarche

L'étudiante, l'étudiant, doit produire à l'intérieur d'une page (le gabarit PDF de cette page est fourni) un texte *Commentaire/réflexion critique* en lien avec un *thème/élément* vu en cours (à chaque bloc de deux cours, le premier bloc étant celui des cours du 19 et 21 mai). Spécifiquement, l'étudiante, l'étudiant aura à rédiger un texte à tous les blocs de deux cours. Dans chacun de ses textes (au nombre de six pour la session), l'étudiante, l'étudiant, fera un court résumé du *thème/élément* qu'elle, il, aura choisi et rédigera un *Commentaire/réflexion critique* sur ce même *thème/élément*. Dans la mesure du possible, l'étudiante, l'étudiant, fera référence à la matière vue à la semaine 2, cela afin de bonifier son texte du point de vue théorique.

C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

Activité 7 : Examen de fin de session

A) Objectif

Évaluer la capacité de synthèse de l'étudiante, l'étudiant, spécifiquement en lien avec l'histoire culturelle du Québec.

B) Démarche

L'examen de fin de session, d'une durée de trois heures, aura lieu le 30 juin (dernière séance). L'étudiante, l'étudiant, aura à répondre à deux (2) questions à développement, en lien avec la matière vue pendant la session. L'étudiante, l'étudiant, recevra le 25 juin une liste de six (6) questions qu'elle, il, pourra préparer en prévision de l'examen. Lors de l'examen le 30 juin, le professeur indiquera les deux (2) questions qui seront à répondre. Chaque réponse doit compter de 3 à 4 pages maximum, à interligne et demi, times 12.

C) Évaluation

Cet exercice est évalué en tenant compte de la justesse, de la clarté et de la richesse de l'argumentation.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

| Types de travaux : Exercices, présentations, examens | Pondération % | Date de remise ou d'examens |
|---|------------------|---|
| Activités 1 à 6 | (6 x 10) = 60 | 26 mai 2 juin 9 juin 16 juin 23 juin 30 juin |
| Activité 2 : Examen fin de session | 40 | 30 juin |

5 CALENDRIER DU COURS

| Cours | Date | Activités d'enseignement |
|-------|---------|--|
| 1 | 12 mai | Présentation du plan de cours & Introduction |
| 2 | 14 mai | Faire de l'histoire culturelle... du Québec |
| 3 | 19 mai | La première moitié du XIX ^e siècle où l'amorce des grands bouleversements : une vie culturelle de « proximité » & La seconde moitié du XIX ^e siècle où le défilé des grands bouleversements : une vie culturelle de « masse » |
| 4 | 21 mai | La seconde moitié du XIX ^e siècle où le défilé des grands bouleversements : une vie culturelle de « masse » & « Little Miss Beaudet ». <i>Louise Beaudet. De Lotbinière à Broadway</i> par Marjolaine Saint-Pierre (écrivaine) |
| 5 | 26 mai | Le tournant du XX ^e siècle, une culture commercialisée et davantage « technique » |
| 6 | 28 mai | La vie littéraire francophone dans les premières décennies du XX ^e siècle & « Émile Nelligan est-il l'auteur de ses vers ? Regards sur une question majeure d'histoire littéraire... et de certains de ses acteurs », par Pierre Hébert (professeur émérite, Université de Sherbrooke) |
| 7 | 2 juin | La vie culturelle anglophone dans la première moitié du XX ^e siècle : entre distance et proximité & <i>George M. Brewer et le milieu culturel anglophone montréalais 1900-1950</i> , par Lorne Huston (professeur, Cégep Édouard-Montpetit) et Marie-Thérèse Lefebvre (professeure émérite, Université de Montréal) |
| 8 | 4 juin | Les années de guerre et d'Après-Guerre, des identités croisées. Villes, campagnes et régions |
| 9 | 9 juin | Des années de « mise en scène » : aller à l'étranger pour former une élite d'ici ! & <i>La formation d'une élite. Les bourses d'études à l'étranger du gouvernement québécoise (1920-1959)</i> , par Robert Gagnon (professeur UQAM) |
| 10 | 11 juin | L'institutionnalisation de la culture : le gouvernement québécois se fait « acteur » & <i>Une histoire du ministère de la Culture (1961-2021)</i> , par Claude Trudel (politicien, Haut fonctionnaire et auteur) |
| 11 | 16 juin | Le cinéma au Québec depuis la création de l'ONF & « Archives, réalisation et présence du cinéma » par Luc Bourdon (cinéaste) |
| 12 | 18 juin | 1960 à 2000 : ensemble, sur papier ou au salon, avant l'âge du numérique |
| 13 | 23 juin | Culture autochtone du Québec & « De Kapesh à Fontaine: regard sur les littératures autochtones au Québec. 1976-2020 » par Jean-François Létourneau (professeur, Cégep de Sherbrooke) |
| 14 | 25 juin | La musique au Québec depuis 1960 && « L'émergence des musiques alternatives et contre-culturelles au Québec! Métal, punk et hip-hop » par Félix B. Desfossées (historien de la musique et animateur à Ici Radio-Canada) |
| 15 | 30 juin | Examen fin de session |

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

À distance. Mode synchrone et occasionnellement en mode asynchrone. Lectures. Visionnements de documents audiovisuels en classe et en mode individuel, à la maison.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). L'enseignant(e) pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant alors que les autres étudiants du même cours ont reçu leur copie corrigée ou le solutionnaire de l'évaluation. Dans un tel cas, la note zéro sera attribuée.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

FRÉCHETTE, Louis, *La légende d'un peuple*, Québec, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1908. (extraits)

LARRUE, Jean-Marc, « Le burlesque québécois. L'avant-garde version « peuple » », *Jeu. Revue de théâtre*, no 104, volume 3, 2002.

HÉBERT, Chantal, *Le burlesque québécois et américain. Textes inédits*, Québec, PUL, 1989. (extraits)

Rose Ouellette. *Le siècle de la Poune*. <https://www.youtube.com/watch?v=vNvZwVC0KR8>

CHAMBERLANC, Roger, « De la chanson à la musique populaire », dans Denise Lemieux, (dir.), *Traité de la culture*, Québec, PUL/IQRC, 2002, p. 697-718.

Harmonium en Californie. https://www.onf.ca/film/harmonium_en_californie/

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

AMTMANN, Willy, *La musique au Québec 1600-1875*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1976.

ANCTIL, Pierre, *Saint-Laurent. La Main de Montréal*, Québec, Septentrion, 2002.

BELLAVANCE, Guy et Christian Poirier, « Champ culturel et espace montréalais (I) : la vie culturelle à Montréal avant 1960 », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome II. De 1930 à nos jours*. Québec, PUL, 2012, p. 1285-1319.

BELLAVANCE, Guy et Christian Poirier, « Champ culturel et espace montréalais (II) : une agglomération culturelle en transition », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome II. De 1930 à nos jours*. Québec, PUL, 2012, p. 1321-1364.

BOUCHARD, Gérard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 200.

CAMBRON, Micheline, (dir.), *La vie culturelle à Montréal vers 1900*, Montréal, Fides / BANQ, 2005.

COURTOIS, Charles-Philippe et Julie GUYOT, (dir.), *La culture des Patriotes*, Québec, Septentrion, 2012.

DESFOSSÉS, Félix B., *Les racines du Hip-Hop au Québec*, Tome 1, Rouyn-Noranda, Quartz, 2020.

DESFOSSÉS, Félix B., *L'évolution du métal québécois, No Speed Limit (1964-1989)*, Rouyn-Noranda, Quartz, 2014.

GAGNON, François-Marc, *Paul-Émile Borduas*, Montréal, Musée des Beaux-arts de Montréal, 1988.

GAGNON, François-Marc, *Refus global (1948) : le manifeste du mouvement automatiste = Manifesto of the automatist movement*, Paris, Services culturels de l'Ambassade du Canada, Paris, 1998.

GATTINGER, Monica et Diane Saint-Pierre, (dir.), *Les politiques culturelles provinciales et territoriales du Canada : origines, évolutions et mises en œuvre*, Québec, PUL, 2011.

GELLY, Alain, Louise Brunelle-Lavoie, Cornéliu Kirjan, *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec 1922-1944*, Québec, Septentrion, 1995.

HARDY, Jean-Pierre, *La vie quotidienne dans la vallée du Saint-Laurent, 1790-1835*, Québec, Septentrion/Musée canadien des civilisations, 2001.

HARVEY, Fernand, « La vie culturelle, 1792-1867 », dans Marc Vallières et al., *Histoire de Québec et de sa région, Tome 2, (1792-1930)*, Québec, PUL, 2008, p. 923-1009.

HARVEY, Fernand et Sophie-Laurence Lamontagne, « La vie culturelle 1940-2008 » dans Marc Vallières et al., *Histoire de Québec et de sa région, Tome 3, (1940-2008)*, Québec, PUL, 2008, p. 1901-2114.

HÉBERT, Pierre, Bernard Andrès et Alex Gagnon, (dir.), *Atlas littéraire du Québec*, Montréal, Fides, 2020.

HÉBERT, Pierre, *Vie (s) d'Eugène Seers / Louis Dantin. Une biochronique littéraire*, Québec, PUL, 2021

HOUSTON, Lorne et Marie-Thérèse Lefebvre, *George M. Brewer et le milieu culturel anglophone montréalais, 1900-1950*, Québec, Septentrion, 2020.

KRUMP, George, (dir.), *Du patrimoine de la danse au Québec. États des lieux, perspectives et conseils pratiques*, Montréal, Regroupement Québécois de la danse, 2019.

LAMONDE, Yvan et Ester Trépanier, (dir.), *L'Avènement de la modernité culturelle au Québec*, Québec, IQRC, 1986.

LAMONDE, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec, tome I : 1760-1896*, Montréal, Fides, 2014

- LAMONDE, Yvan, « La sociabilité montréalaise au XIX^e siècle », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome I. Des origines à 1930*. Québec, PUL, 2012, p. 747-774.
- LAMONDE, Yvan, « Naissance et affirmation de la culture commercialisée », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome I. Des origines à 1930*. Québec, PUL, 2012, p. 775-799.
- LATOUCHE, Daniel, « 1920-1960 : l'émergence d'une modernité culturelle urbaine », dans Dany Fougères, (dir.), *Histoire de Montréal et de sa région. Tome II. De 1930 à nos jours*. Québec, PUL, 2012, p. 1249-1283.
- LEFEBVRE, Marie-Thérèse, (dir.), *Chroniques des arts de la scène à Montréal durant l'Entre-deux-guerres. Danse, Théâtre, Musique*, Québec, Septentrion, 2016.
- LEGRIS, Renée, *Histoire des genres dramatiques à la radio québécoise. Sketch, radiroman, radiothéâtre. 1923-2008*, Québec, Septentrion, 2011.
- LEGRIS, Renée, *Le téléroman québécois, 1953-2008*, Québec, Septentrion, 2013.
- LEMIEUX, Andrée, Francois-Marc Gagnon et Laurier Lacroix, *Regards sur l'Art québécois. La collection d'œuvres d'art de l'Université de Montréal*, Montréal, PUM, 2004.
- LEMIEUX, Denise, (dir.), *Traité de la culture*, Québec, PUL/IQRC, 2002.
- LÉTOURNEAU, Jean-François, *Le territoire dans les veines*, Montréal, Mémoire d'encrier, 2017.
- LEVER, Yves, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Montréal, Boréal, 1988.
- NAMASTE, Viviane K., *C'était du spectacle! : l'histoire des artistes transsexuelles à Montréal, 1955-1985*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005.
- Robert, Lucie, « La "vie culturelle" et son histoire. Quelques réflexions sur la notion de "vie" », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 15, n° 1-2, 2012, p. 231-242.
- TRUDEL, Claude, *Une histoire du ministère de la Culture (1961-2021)*, Montréal, Boréal, 2021.
- SAINT-PIERRE, Marjolaine, *Louise Beudet. De Lotbinière à Broadway*, Québec, Septentrion, 2017.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

| Note chiffrée | Lettre | Point | Niveau |
|---------------|--------|-------|-----------|
| 88 % et plus | A+ | 4,3 | Excellent |
| 85 % - 87 % | A | 4,0 | |
| 82 % - 84 % | A- | 3,7 | |
| 78 % - 81 % | B+ | 3,3 | Très bien |
| 75 % - 77 % | B | 3,0 | |
| 72 % - 74 % | B- | 2,7 | |
| 68 % - 71 % | C+ | 2,3 | Bien |
| 65 % - 67 % | C | 2,0 | |
| 62 % - 64 % | C- | 1,7 | |
| 58 % - 61 % | D+ | 1,3 | Passable |
| 55 % - 57 % | D | 1,0 | |
| 54 % et moins | E | 0,0 | Échec |

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable